

Indications sur les fichiers contenus dans le dossier « Aires-logistiques-données-détaillées »

Vous trouverez dans ce fichier zip, les données détaillées sous format tableur et les fonds de cartes sous format vectoriel (.shp) des aires logistiques.

1. Définitions :

Par entrepôt ou plate-forme logistique (EPL), on entend tout espace dédié à l'entreposage, ainsi qu'aux opérations logistiques telles que la préparation de commandes, le conditionnement, la réception ou l'expédition de marchandises, etc. Si la grande majorité des EPL sont des bâtiments fermés, certains peuvent être à air libre. C'est le cas, par exemple, des entrepôts de véhicules ou de matériaux de construction. Enfin, un EPL peut aussi être situé dans un établissement dont l'activité principale n'est pas la logistique : par exemple, un entrepôt qui alimente une usine située sur le même site.

Une aire logistique dense, est un espace dans lequel chaque EPL de plus de 5 000 m² qui le compose est distant de moins de deux kilomètres d'un autre EPL. Chaque aire logistique est composée d'au moins trois EPL de plus de 5 000 m².

Une aire logistique élargie est un espace dans lequel chaque EPL de plus de 5 000 m² qui le compose est distant de moins de six kilomètres d'un autre EPL. Chaque aire logistique est composée d'au moins trois EPL de plus de 5 000 m².

2. Fonds de cartes des aires logistiques

Vous trouverez dans de fichier .zip les fonds de cartes des aires logistiques dites « denses » et des aires logistiques dites « élargies ».

L'utilisation de ces fonds de cartes en vue d'une publication doit impérativement contenir la mention « Sources : SOeS, Cerema ».

Chaque aire logistique dense dispose d'un identifiant unique (variable « e1 »), qui permet d'apparier ces aires logistiques avec le fichier « données détaillées.xls », joint dans ce même fichier zip.

3. Données détaillées sur les aires logistiques

Le fichier « données détaillées.xls » contient sous forme de tableur, les données publiées dans l'atlas des entrepôts et des aires logistiques en 2015.

Chaque aire logistique contient deux identifiants :

- « Identifiant aire logistique (e1) » : permet d'apparier les données avec le fond de carte .shp
- Numéro aires dans région : correspond au numéro de l'aire logistique affiché sur les cartes régionales du document pdf « Atlas des entrepôts et des aires logistiques en France en 2015 ».